

RAPPORT ANNUEL

DE

**L'ASSOCIATION DES JURISTES
D'EXPRESSION FRANÇAISE DU MANITOBA**

PRÉSENTÉ

À L'OCCASION DE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DU

19 NOVEMBRE 2003

1) Introduction

Le présent rapport porte sur les activités réalisées depuis la dernière assemblée annuelle, laquelle a eu lieu le 21 novembre 2002. Il est important de souligner que les états financiers qui vous seront présentés par le trésorier visent l'exercice terminé le 31 mars 2003. Par conséquent, le présent rapport et les états financiers ne se rattachent pas à la même période de temps.

2) Conseil d'administration

Le conseil d'administration sortant est composé des personnes suivantes :

M^e Alain Laurencelle, président
M^e Jean-Marc Ruest, vice-président
M^e Christian Monnin, trésorier
M^e Lee Ann Martin, secrétaire
M^e Stéphane Dorge
M^e Antoine Fréchette
M^e Antoine Hacault
M^{me} Rolande Kirouac
M^e Rénald Rémillard

Par ailleurs, M. le juge Michel Monnin de la Cour d'appel du Manitoba a joué le rôle de personne-ressource auprès de l'Association pour ce qui est des dossiers se rattachant au fonctionnement des tribunaux.

Nous tenons à remercier les administrateurs et notre personne-ressource de leur dévouement tout au cours de l'année.

3) Modalités de fonctionnement

Depuis 1996, l'AJEFM conclut annuellement avec l'Institut Joseph-Dubuc un contrat de services dans le cadre duquel cet organisme lui fournit un soutien technique. L'AJEFM et l'Institut travaillent donc main dans la main pour faire progresser plusieurs dossiers.

L'Institut et l'AJEFM n'ont pas connu beaucoup de changements au niveau de leur personnel cette année, sauf que M^{me} Paulette Desaulniers s'occupe maintenant de certains dossiers pour l'AJEFM.

4) Financement

Tel que prévu, le comité conjoint de l'Entente Canada–communauté franco-manitobaine a reconnu l'admissibilité de l'AJEFM à du financement régulier et lui garantit une subvention de base de 40 000 \$ pour cette année. L'AJEFM ne pourra plus dès l'exercice 2004-2005, recevoir du financier régulier de Patrimoine canadien.

L'AJEFM a reçu ou recevra, entre autres, les sommes suivantes pendant l'exercice 2003-2004 :

- ministère du Patrimoine canadien (financement de sa programmation dans le cadre de l'Entente Canada–communauté franco-manitobaine) :	40 000 \$
-ministère de la Justice du Canada (dans le cadre de l'enveloppe du Fonds d'appui à l'accès à la justice :	56 000 \$
TOTAL :	<u>96 000 \$</u>

5) Interventions auprès des gouvernements

a) gouvernement fédéral et organismes connexes

i) ministère du Solliciteur général et Gendarmerie royale du Canada

L'AJEFM a poursuivi les démarches entreprises aux fins de la mise en oeuvre par la Gendarmerie royale du Canada d'un modèle de prestation de ses services comportant les éléments-clés suivants :

- l'intégrité du territoire actuel du détachement de Saint-Pierre-Jolys serait protégée et l'ensemble du personnel de la GRC y étant affecté serait bilingue;
- en dehors du territoire du détachement de Saint-Pierre-Jolys, des bureaux communautaires de la GRC seraient ouverts dans la mesure du possible dans des localités à forte concentration francophone et l'ensemble du personnel y étant affecté serait bilingue.

L'AJEFM siège actuellement à la table de concertation concernant les services en français offerts par la Gendarmerie royale du Canada. L'AJEFM a participé à trois réunions au cours de la dernière année afin que les principes susmentionnés soient respectés et elle assure présentement le secrétariat de cette table.

ii) ministère de la Justice du Canada

L'AJEFM a beaucoup travaillé sur le dossier de la nomination de personnes bilingues à la magistrature fédérale en particulier au niveau de la division de la famille de la Cour du Banc de la Reine. Entre autres, des représentants de l'AJEFM ont rencontré le ministre de la Justice du Canada, l'honorable Martin Cauchon, lors de son passage à Winnipeg, le mercredi 20 septembre dernier.

L'AJEFM a aussi revendiqué la nomination d'un ou d'une juge francophone à la Cour fédérale.

iii) Commissariat aux langues officielles

L'AJEFM a continué d'appuyer les efforts du Commissariat aux langues officielles du Canada.

b) gouvernement provincial et organismes connexes

i) Groupe de travail sur l'amélioration des services en langue française au sein du système judiciaire du Manitoba

L'AJEFM a travaillé afin de réanimer le Groupe de travail sur l'amélioration des services en langue française au sein du système judiciaire du Manitoba. D'ailleurs, le Groupe de travail a repris ses travaux au mois de juin dernier. Il y a eu trois réunions du Groupe de travail depuis cette date.

ii) Cour provinciale du Manitoba

L'AJEFM a revendiqué la nomination d'un autre juge à la Cour provinciale du Manitoba auprès du gouvernement manitobain.

iii) réorganisation des services à l'enfant et à la famille

L'AJEFM a travaillé en collaboration avec la Société franco-manitobaine et d'autres organismes pour s'assurer et encourager l'utilisation du français par les divers offices des services à l'enfant et à la famille. Cela a donné des résultats positifs en ce qui concerne l'office métisse et celle qui desservira la population générale.

iv) auditeurs officiels

L'AJEFM a revendiqué auprès du ministère provinciale de la justice la nécessité d'offrir des services d'auditeurs officiels en français en vertu des obligations qui découlent de l'article 23 de la *loi de 1870 sur le Manitoba*. Le service est présentement en place.

vi) tribunaux administratifs

L'AJEFM a revendiqué auprès du gouvernement manitobain la nomination d'un plus grand nombre de personnes bilingues pour siéger au sein des divers tribunaux administratifs de la province. Une annonce officielle devrait bientôt être faite par la province à ce sujet.

6) Activités au sein de la collectivité

a) Journée du droit

L'AJEFM a participé activement à l'organisation d'activités, y compris deux procès-simulés en français, dans le cadre de la Journée du droit.

b) autres activités d'animation et de vulgarisation

L'AJEFM a aidé à certains organismes, notamment au Centre de services bilingues de Notre-Dame-de-Lourdes, à offrir des ateliers traitant de questions juridiques.

c) mise en oeuvre du programme découlant de l'évaluation des besoins communautaires en matière de vulgarisation juridique

L'AJEFM a continué son partenariat avec la Société franco-manitobaine aux fins duquel le Centre de ressources communautaires offre de la documentation de vulgarisation juridique au public et dispose d'un répertoire de juristes d'expression française.

d) cédérom sur les services en français en matière d'administration de la justice

L'AJEFM est en voie de terminer l'élaboration d'un cédérom qui aura pour principal objectif de sensibiliser et d'appivoiser la population franco-manitobaine et les fonctionnaires oeuvrant dans le domaine de l'administration de la justice quant aux services en français dispensés par les tribunaux et les autres organes du gouvernement provincial actifs dans ce domaine. Le but que l'AJEFM vise est de mettre au point un produit bilingue et interactif agréable à utiliser.

e) répertoire des juristes d'expression française

L'AJEFM maintient à jour un site Internet qui comprend un répertoire des juristes d'expression française.

Grâce à ce répertoire accessible par le biais d'Internet, le grand public franco-manitobain et les gens d'affaires francophones du monde entier sont en mesure de se renseigner facilement au sujet des services juridiques offerts en français au Manitoba.

f) collaboration avec la Société franco-manitobaine

Le coordonnateur de l'AJEFM siège au comité consultatif de la Société franco-manitobaine. De plus, l'AJEFM a participé à deux journées consultatives organisées par la Société franco-manitobaine qui portaient notamment sur l'élaboration d'un plan de développement global de la communauté franco-manitobaine.

7) Travail de concertation avec divers organismes à l'échelle nationale

a) collaboration avec la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law

L'AJEFM a travaillé en collaboration avec la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law sur plusieurs dossiers au courant de la dernière année, notamment celui de la nomination de juges bilingues.

En outre, l'AJEFM a participé très activement pour assurer un regain de vie à la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law. Le président a participé à plusieurs conférences téléphoniques, ainsi qu'à trois réunions en personne de la FAJEFCL.

b) Participation à l'assemblée annuelle de l'Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan (AJEFS)

Le coordonnateur de l'AJEFM a participé à l'assemblée annuelle de l'Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan, tenue le samedi 8 février 2003.

8) Autres activités

a) Réception pour M. le juge Michel Bastarache

L'AJEFM a organisé un déjeuner-rencontre avec allocution pour monsieur le juge Michel Bastarache au mois d'avril dernier.

b) Réception pour l'honorable Benoît Pelletier

L'AJEFM a organisé une réception avec allocution pour l'honorable Benoît Pelletier, ministre des affaires intergouvernementales canadiennes du Québec, au mois de septembre dernier.

c) Session de planification stratégique

L'AJEFM a organisé une session de planification stratégique en octobre à la lumière des nombreux changements depuis la dernière session de planification.

Le président,

Le coordonnateur,

Alain L.J. Laurencelle

Rénald Rémillard

H:\Institut\AJEFMASSEMBLE\ASS-ANNU.03\RAP.Annuel 2003.doc